

# Le marché du travail

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **34 (1963)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

réduit. La production fourragère occupe la première place ; ainsi ce sont les machines permettant une récolte plus rapide et plus facile qu'il faut envisager d'acheter. Malgré la présence des chevaux à la ferme, on rencontre un très grand nombre de motofaucheuses. Pour les grandes exploitations, la chargeuse ou botteleuse à foin rend de grands services. En montagne, on produit relativement peu de purin, mais par contre beaucoup de fumier. L'épandage du fumier sur les prés et pâturages se situe parmi les travaux importants. La période entre la pâture d'automne et l'hiver est souvent très courte. Nous considérons que l'épandeuse mécanique à fumier est une des machines qui permettent de simplifier, d'accélérer et faciliter le travail de la ferme de montagne. Cette machine est coûteuse à l'achat, il serait recommandable que deux ou trois exploitants en fassent l'acquisition en commun. Il existe d'ailleurs une aide financière des cantons et de la Confédération pour les paysans de montagne, lesquels font l'achat en commun de certaines machines agricoles.

L'agriculture de montagne mérite d'être encouragée et soutenue dans une plus large mesure que celle de la plaine qui jouit de conditions naturelles et économiques infiniment plus avantageuses.

E. LOEFFEL.

## LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets	25.10	1961 <sup>1</sup> 25.11	25.12	25.10	1962 25.11	25.12
	Exploitation des mines et carrières . . . . .	—	—	—	—	—
Agriculture, horticulture, viticulture . . . . .	—	—	—	—	—	4/0
Sylviculture et pêche . . . . .	2/2	—	—	—	8/6	41/15
Industrie textile . . . . .	1/0	1/0	5/0	—	—	—
Habillement . . . . .	—	—	—	—	—	1/0
Industrie du papier . . . . .	—	—	—	—	—	1/0
Industrie chimique . . . . .	1/1	—	—	—	—	—
Métaux, machines et électrotechnique . . . . .	—	—	2/0	1/1	6/2	5/2
Horlogerie, bijouterie . . . . .	—	3/3	2/2	2/1	4/1	32/29
Bois et liège, aménag. int. . . . .	—	—	—	—	—	8/0
Bâtiment . . . . .	4/2	9/0	84/19	1/1	12/7	354/49
Industrie hôtelière . . . . .	22/0	21/0	9/0	20/0	35/0	5/0
Service de maison . . . . .	—	4/0	—	3/0	—	2/0
Commerce et bureaux . . . . .	1/0	7/0	1/0	16/0	10/0	4/0
Hygiène et médecine . . . . .	—	2/0	—	2/0	—	—
Sciences et arts . . . . .	—	—	—	1/0	2/0	—
Autres professions . . . . .	—	4/0	3/0	1/0	1/1	2/0
	31/5	51/3	106/21	47/3	78/17	465/95

<sup>1</sup> Le premier chiffre est celui de l'ensemble du canton, le second celui du Jura, compris dans le premier.

### Chômeurs partiels

Horlogerie, bijouterie . . .  
Bois et liège, aménagement intérieur . . .

	25.10	1961 25.11	25.12	25.10	1962 25.11	25.12
Horlogerie, bijouterie . . .	2/0	15/0	7/7	1/1	4/2	19/2
Bois et liège, aménagement intérieur . . .	—	—	—	—	—	1/0
	2/0	15/0	7/7	1/1	4/2	20/2

### Chômeurs complets dans les districts du Jura

Courtellary . . . . .  
Delémont . . . . .  
Franches-Montagnes . . . . .  
Laufon . . . . .  
Moutier . . . . .  
La Neuveville . . . . .  
Porrentruy . . . . .

	25.10	1961 25.11	25.12	25.10	1962 25.11	25.12
Courtellary . . . . .	1	1	2	—	—	8
Delémont . . . . .	—	—	2	—	1	20
Franches-Montagnes . . . . .	2	—	—	—	—	2
Laufon . . . . .	1	—	1	—	—	—
Moutier . . . . .	—	1	1	2	4	11
La Neuveville . . . . .	—	—	—	—	5	7
Porrentruy . . . . .	1	1	15	1	7	47
	5	3	21	3	17	95

La lecture des tableaux ci-dessus, une fois de plus, ne demande pas de longs commentaires. La situation de l'emploi reste bonne et, dans de nombreuses branches de l'activité, on manque de main-d'œuvre.

L'augmentation du nombre des chômeurs depuis la fin octobre est due à des causes saisonnières. On remarquera, toutefois, que ce phénomène est plus sensible en 1962 qu'il ne l'était en 1961, en 1960 et 1959. Par contre, il n'est nullement comparable à la hausse que l'on avait déplorée en 1958 en raison du ralenti intervenu dans l'industrie horlogère. En décembre 1958, rappelons que le nombre des chômeurs complets dans le Jura était monté subitement à 539 alors qu'il s'élevait à 200 en novembre de la même année.

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. On revient, somme toute, à une situation normale et, sans doute, on ne connaîtra plus jamais les chiffres records atteints en 1961, année véritablement extraordinaire pour le marché du travail.

La rédaction.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtellary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.  
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;  
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06  
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 4 15 63.  
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :  
IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.